



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COUR D'APPEL DE VERSAILLES  
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE

Nanterre, le 17 juin 2022

La présidente du tribunal judiciaire  
de Nanterre,

Le procureur de la République près  
le tribunal judiciaire de Nanterre,

À

Maître Michel GUICHARD  
Bâtonnier de l'ordre des avocats  
des Hauts-de-Seine

**Objet :** Report de la réorganisation territoriale des contentieux des nationalités et du surendettement

**Nos Réf. :** SP/P/OM/E.1.2/488-2022

Monsieur le Bâtonnier,

Les membres du conseil de juridiction du 28 septembre 2021 ont été informés que les tribunaux de proximité d'Antony et d'Asnières-sur-Seine se verraient confier le traitement de l'ensemble des contentieux des nationalités et du surendettement des Hauts-de-Seine.

Nous tenons à vous informer que cette réforme qui devait prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur les nouvelles modalités d'entrée en vigueur de cette réforme.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bâtonnier, en l'assurance de notre parfaite considération.

  
Pascal PRACHE

  
Catherine PAUTRAT